
Renvoi au comité de Législation de la demande des citoyens d'Aix du rétablissement de l'administration du département des Bouches-du-Rhône et du tribunal criminel dans cette commune, lors de la séance du 4 frimaire an III (24 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Législation de la demande des citoyens d'Aix du rétablissement de l'administration du département des Bouches-du-Rhône et du tribunal criminel dans cette commune, lors de la séance du 4 frimaire an III (24 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 120;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19655_t1_0120_0000_12

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Séance du 4 frimaire an III

(lundi 24 novembre 1794)

Présidence de LEGENDRE (de Paris) (1).

La séance est ouverte, à midi et demi, par la lecture de la correspondance (2).

1

Les sans-culottes composant la société populaire de Charolles, département de Saône-et-Loire, écrivent que le représentant du peuple Boisset a rendu à leur commune le calme et la tranquillité; que tous les bons citoyens applaudissent avec enthousiasme à ses opérations.

La Convention décrète l'insertion de la lettre au bulletin (3).

[Les sans-culottes composant la société populaire de Charolles à la Convention nationale, Charolles, s.d.] (4)

Législateurs,

La réaction inévitable qui devait entraîner la chute de l'infâme Robespierre, avait comprimé le patriotisme sur tous les points de la République. Calomniés, vexés par l'intrigue et l'ambition, les patriotes de la commune de Charolles gémissaient sous l'oppression et la tyrannie. La discorde et la haine étaient substituées à l'amour de la liberté. Déjà la vengeance et l'intrigue désignaient leurs victimes. Le représentant du peuple Boisset en mission dans le département de Saône-et-Loire arrive à Charolles, uniquement occupé du bonheur public et de rendre à cette commune le calme et la tranquillité, il écoute scrupuleusement toutes les réclamations, plein du désir d'établir solidement le règne de la fraternité, il visite la société populaire, il rappelle à tous les citoyens que l'union seule fait la force, que les haines et les personnalités doivent être généreusement sacrifiées à l'amour de la patrie.

Dirigé dans le choix des fonctionnaires publics par la clairvoyance et le civisme, il réorganise les autorités constituées, la liberté triomphe, la discorde s'enfuit, la sérénité se rétablit dans les cœurs et sur les figures, et tous les bons citoyens satisfaits de la sagesse de toutes les opérations du représentant du peuple, bénissent la Convention nationale et manifestent leur joie en répétant avec enthousiasme Vive la République, Vive la Convention nationale.

Suivent 48 signatures.

2

Le conseil général de la commune de Varennes-sous-Monferrant [Montsoreau] [Maine-et-Loire] félicite la Convention sur ses travaux. Honteux, ajoutent-ils de porter un nom qui nous rappelle que nous avons été serfs, nous demandons de changer le nom de la commune de Varenne-sous-[Montsoreau], en celui de Varennes-sur-Loire.

Mention honorable, insertion au bulletin; et pour le changement de nom, renvoi au comité de Division (5).

3

Les citoyens de la commune d'Aix, département des Bouches-du-Rhône, réunis en société populaire, et la municipalité épurée, demandent le rétablissement du département des Bouches-du-Rhône et du tribunal criminel dans cette commune, tels que l'Assemblée constituante l'avoit décrété.

Renvoyé au comité de Législation (6).

(1) P.-V., L, 79.

(2) P.-V., L, 79. *Moniteur*, XXII, 597, indique midi.

(3) P.-V., L, 79.

(4) C 328 (2), pl. 1454, p. 18.

(5) P.-V., L, 79. *Bull.*, 4 frim.

(6) P.-V., L, 79.